

## **INCLUSION SAS**

**Société par actions simplifiée  
au capital de 13.235.099,50 euros  
Siège social : ZAE Jean Monnet  
1 rue Paul Henri Spaak, 77240 VERT ST DENIS  
919 381 202 RCS MELUN**

### **RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT**

**Exercice clos le 31 décembre 2024**

---

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle en application des statuts et de la loi à l'effet de vous rendre compte de l'activité de la société INCLUSION SAS (ci-après la « Société ») au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice, ainsi que les comptes consolidés du groupe INCLUSION. qui sont joints au présent rapport.

Nous vous proposerons également de déterminer la rémunération globale des Membres indépendants du Comité de surveillance.

Monsieur Jean-François PECH, président de la Société a, conformément aux statuts, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société et du groupe INCLUSION durant l'exercice écoulé.

Tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

#### **I / COMPTES SOCIAUX – INCLUSION SAS**

##### **ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ**

###### **Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice**

La Société a été constituée le 9 septembre 2022 et a clôturé son deuxième exercice social le 31 décembre 2024.

Depuis le 30 septembre 2022, la Société est la société holding de tête du groupe INCLUSION, acteur de référence, depuis plus de 25 ans, dans l'accompagnement de personnes en situation de handicap ou de fragilité. Présent sur tout le territoire national, le groupe assure une mission d'intérêt général et opère le plus souvent pour le compte des départements ou d'autorités organisatrices relevant des marchés publics.

Au mois de mai 2024, une nouvelle filiale du groupe INCLUSION a été créée, la société LUCIOLES MOBILITE, qui est dédiée au transport à la demande pour personnes à mobilité réduite pour le compte de la collectivité de Seine-et-Marne,

Au mois d'octobre 2024, le groupe INCLUSION a acquis 100% du capital social de la société WETTERWALD TRANSPORT TOURISME par l'intermédiaire de sa filiale 2BR MOBILITE.

Le 26 décembre 2024, la société 2BR MOBILITE a absorbé la société ULLI, société holding intermédiaire devenue inutile, par voie de transmission universelle de patrimoine.

#### Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice – Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Le 21 janvier 2025, il a été constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital social de 67.650 euros résultant de l'acquisition définitive de 135.000 AGAO et de 300 AGADP1. Ces opérations font l'objet d'un rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions. Aucun autre évènement particulier n'est à signaler.

Pour l'avenir, la Société ambitionne de renforcer ses positions existantes et de permettre à ses filiales de gagner de nouvelles parts de marché en privilégiant une croissance rentable.

#### Activités en matière de recherche et de développement

La Société n'a entrepris aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

#### **PRISE DE PARTICIPATION SIGNIFICATIVE ET PRISE DE CONTROLE**

Comme déjà indiqué, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la Société et la société 2BR MOBILITE ont constitué une nouvelle filiale : la société par actions simplifiée LUCIOLES MOBILITE, sise ZAE Jean Monnet- 1 rue Paul Henry Spaak- 77240 VERT-SAINT-DENIS, avec un capital de 100.000 euros. La Société a souscrit une action de cette société. Toutes les autres actions ont été souscrites par la société 2BR MOBILITE.

#### **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

##### Sociétés contrôlées au 31 décembre 2024

A la clôture de l'exercice écoulé, la Société contrôlait donc directement ou indirectement dix-sept filiales formant ensemble le groupe INCLUSION, à savoir :

directement, à 100 % :

- 2BR MOBILITE, société par actions simplifiée au capital de 4.515.763 euros sise ZAE Jean Monnet – 1 rue Paul Henri Spaak, 77240 VERT SAINT DENIS, immatriculée au RCS de MELUN sous le numéro 752 538 314,

et indirectement, via la société 2BR MOBILITE :

- JL INTERNATIONAL, société par actions simplifiée au capital de 1.800.000 euros, sise ZAE Jean Monnet – 1 rue Paul Henri Spaak, 77240 VERT SAINT DENIS, immatriculée au RCS de MELUN sous le numéro 418 872 537.

- ST2S, société par actions simplifiée au capital de 390.000 euros, sise ZAC du Bois de la Noue, 44360 SAINT ETIENNE DE MONTLUC, immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 498 944 818.
- LA MOBILITE POUR TOUS, société par actions simplifiée au capital de 140.000 euros, sise 18 avenue Gambetta, 55000 BAR LE DUC, immatriculée au RCS de BAR LE DUC sous le numéro 841 226 970.
- CITEMOBIL, société par actions simplifiée au capital de 546.000 euros, sise ZAE Jean Monnet – 1 rue Paul Henri Spaak, 77240 VERT SAINT DENIS, immatriculée au RCS de MELUN sous le numéro 842 464 992.
- KIWI MOBILITE (anciennement CITEMOBIL 77), société par actions simplifiée au capital de 607.500 euros, sise ZAE Jean Monnet – 1 rue Paul Henri Spaak, 77240 VERT SAINT DENIS, immatriculée au RCS de MELUN sous le numéro 853 531 424.
- CITEMOBIL 78/92, société par actions simplifiée au capital de 165.000 euros, sise ZAE Jean Monnet – 1 rue Paul Henri Spaak, 77240 VERT-SAINT-DENIS, immatriculée au RCS de MELUN sous le numéro 853 535 904.
- AVRYLE MOBILITE (anciennement CITEMOBIL 95), société par actions simplifiée au capital de 180.000 euros, sise ZAE Jean Monnet – 1 rue Paul Henri Spaak, 77240 VERT-SAINT-DENIS, immatriculée au RCS de MELUN sous le numéro 899 882 856.
- CITEMOBIL 60, société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros, sise 112 ZI Moulin de Bailly Le Bel, 60840 BREUIL-LE-SEC, immatriculée au RCS de BEAUVAIS sous le numéro 911 648 061.
- PRESTALITY, société par actions simplifiée au capital de 100 euros, sise ZAE Jean Monnet-1 rue Paul Henry Spaak, 77240 VERT-SAINT-DENIS, immatriculée au RCS de MELUN sous le numéro 915 016 455.
- CITEMOBIL 93, société par actions simplifiée au capital de 90.000 euros, sise 161-165 rue de la Belle Etoile, 95700 ROISSY-EN-FRANCE, immatriculée au RCS de PONTOISE sous le numéro 951 617 406.
- MYCSP, société par actions simplifiée au capital de 100 euros, sise ZAE Jean Monnet-1 rue Paul Henry Spaak, 77240 VERT-SAINT-DENIS, immatriculée au RCS de MELUN sous le numéro 954 062 576.
- CITEMOBIL 51, société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros, sise 22 rue des Essios, 51430 BEZANNES, immatriculée au RCS de REIMS sous le numéro 982 288 995.
- LUCIOLES MOBILITE, société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros, sise ZAE Jean Monnet-1 rue Paul Henry Spaak, 77240 VERT-SAINT-DENIS, immatriculée au RCS de MELUN sous le numéro 929 281 764.
- WETTERWALD TRANSPORT TOURISME, société par actions simplifiée au capital de 60.000 euros, sise 22 chemin de la Motte, 33320 EYSINES, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 478 232 481.

- IRIS, société par actions simplifiée au capital de 130.000 euros, sise 1399 de Clères, 76230 BOIS-GUILLAUME, immatriculée au RCS de ROUEN sous le numéro unique 488 319 369.
- RAMSES, société par actions simplifiée au capital de 1.500 euros, sise 1399 de Clères, 76230 BOIS-GUILLAUME, immatriculée au RCS de ROUEN sous le numéro unique 799 500 236.

#### Activités des filiales et participations au titre de l'exercice 2024

La société **2BR MOBILITE** réalise un chiffre d'affaires net de 30.207.651 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 contre 30.736.651 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023. L'exercice clos au 31 décembre 2024 se solde par un bénéfice de 3.691.893 euros contre un bénéfice de 2.975.143 au 31 décembre 2023.

La société **J.L. INTERNATIONAL** réalise un chiffre d'affaires net de 34.975.786 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 contre 35.364.947 euros au 31 décembre 2023. L'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde par une perte de (229.523) euros contre une perte de (78.097) au titre de l'exercice précédent.

La société **ST2S** réalise un chiffre d'affaires net de 12.105.146 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 contre 12.380.268 euros au 31 décembre 2023. L'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde par une perte de (3.671) euros contre un bénéfice de 93.659 euros au titre de l'exercice précédent.

La société **LA MOBILITE POUR TOUS** réalise un chiffre d'affaires net de 367.171 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 contre 424.665 euros au 31 décembre 2023. L'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde par une perte de (261) euros contre un bénéfice de 2.430 euros au titre de l'exercice précédent.

La société **CITEMOBIL** réalise un chiffre d'affaires net de 5.565.502 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 contre 5.138.281 euros au 31 décembre 2023. L'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde par une perte de (3.893) euros contre une perte de (32.135) au titre de l'exercice précédent.

La société **KIWI MOBILITE** (anciennement CITEMOBIL 77) réalise un chiffre d'affaires net de 4.423.387 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 contre 3.208.973 euros au 31 décembre 2023. L'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde par une perte de (33.970) euros contre une perte de (1.082) euros au titre de l'exercice précédent.

La société **CITEMOBIL 78/92** réalise un chiffre d'affaires net de 6.235.805 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 contre 6.223.689 euros au 31 décembre 2023. L'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde par une perte de (389.332) euros contre une perte de (7.044) euros au titre de l'exercice précédent.

La société **AVRYLE MOBILITE** (anciennement CITEMOBIL 95) réalise un chiffre d'affaires net de 1.456.457 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 contre 956.776 euros au 31 décembre 2023. L'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde par une perte de (3.829) euros contre une perte de (4.749) euros au titre de l'exercice précédent.

La société **CITEMOBIL 60** réalise un chiffre d'affaires net de 4.109.722 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 contre 3.797.581 euros au 31 décembre 2023. L'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde par une perte de (7.434) euros contre un bénéfice de 2.499 euros au titre de l'exercice précédent.

La société **PRESTALITY** réalise un chiffre d'affaires net de 840.300 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 contre 532.111 euros au 31 décembre 2023. L'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde par un bénéfice de 43.139 euros contre une perte de (38.848) euros au titre de l'exercice précédent.

La société **CITEMOBIL 93** réalise un chiffre d'affaires net de 343.052 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 contre un montant nul au 31 décembre 2023. L'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde par une perte de (83.123) euros contre un bénéfice de 62 euros au titre de l'exercice précédent.

La société **MYCSP** réalise un chiffre d'affaires net de 2.335.147 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 contre 133.366 euros au 31 décembre 2023. L'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde par une perte de (970) euros contre un bénéfice de 3.923 euros au titre de l'exercice précédent.

La société **CITEMOBIL 51** réalise au titre de son premier exercice un chiffre d'affaires net de 2.569.722 euros. L'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde par une perte de (37.555) euros.

La société **LUCIOLES MOBILITE** réalise au titre de son premier exercice un chiffre d'affaires net de 523.885 euros. L'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde par une perte de (734) euros.

La société **WETTERWALD TRANSPORT TOURISME** réalise un chiffre d'affaires net de 9.202.810 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 contre un chiffre d'affaires de 7.476.223 au 31 décembre 2023. L'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde par un bénéfice de 99.404 euros contre un bénéfice de 126.392 euros au titre de l'exercice précédent.

La société **IRIS** réalise un chiffre d'affaires net de 9.640.586 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, contre 3.279.697 au 31 décembre 2023 sur une durée exceptionnelle de 4 mois. L'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde par un bénéfice de 36.755 euros contre un bénéfice de 75.679 euros au titre de l'exercice précédent.

La société **RAMSES** réalise un chiffre d'affaires net de 99.121 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 contre un chiffre d'affaires de 72.282 euros au 31 décembre 2023. L'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde par une perte de (6.217) euros contre une perte de (6.245) euros au titre de l'exercice précédent.

### **SUCCURSALES**

A la clôture de l'exercice, la Société ne détient aucune succursale.

### **ACTIONS D'AUTO-CONTROLE – PARTICIPATIONS CROISEES - OPERATIONS SUR VALEURS MOBILIERES**

Aucune société contrôlée directement ou indirectement par la Société n'a détenu d'actions dans le capital de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Il n'existe pas de participations croisées.

La Société n'a procédé à aucune opération de vente ou achat sur ses propres actions.

## **PRETS ACCESSOIRES A L'ACTIVITE PRINCIPALE**

La Société n'a consenti, à titre accessoire à son activité principale, aucun prêt à moins de trois ans à des micro-entreprises, des petites et moyennes entreprises ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretiendrait des liens économiques le justifiant.

## **PRATIQUES ANTI-CONCURRENTIELLES**

La Société n'a fait l'objet d'aucune injonction ou sanction pécuniaire pour des pratiques anti-concurrentielles prononcées par l'Autorité de la concurrence, devant faire l'objet d'une insertion dans le rapport de gestion.

## **INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT**

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4, I du Code de commerce, les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients, indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2024 et la ventilation de ce montant par tranche de retard, sont communiquées dans le tableau porté en annexe 1.

## **RÉSULTATS - AFFECTATION**

### **Examen des comptes et résultats**

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1.381.972 euros, contre 2.023.127 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de (31,69) %.

Le montant total des produits d'exploitation s'est élevé à 1.395.857 euros, contre 2.955.133 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de (52,77) %.

Le montant des autres achats et charges externes s'est élevé à 894.890 euros, contre 1.711.691 euros l'exercice précédent, soit une variation de (47,72) %.

Le montant des impôts et taxes s'est élevé à 12.515 euros, contre 5.565 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 124,89 %.

Le montant des traitements et salaires s'est élevé à 312.148 euros, contre 690.097 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de (54,77) %.

Le montant des charges sociales s'est élevé à 144.196 euros, contre 337.871 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de (57,32) %.

L'effectif salarié annuel, en équivalent temps plein, s'est élevé à 3 personnes au même titre que l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements s'est élevé à 373.020 euros, contre 405.319 euros pour la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de (7,97) %.

Le montant des dotations aux provisions est nul, contre une dotation aux provisions de 13.871 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'est élevé à 52.196 euros, contre 50.011 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 4,37 %.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 1.788.966 euros, contre 3.214.424 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de (44,35) %.

Le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde par une perte de (393.109) euros, contre une perte de (259.290) euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de (51,61) %.

Le montant des produits financiers s'est élevé à 4.166.432 euros, contre 4.764.985 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de (12,56) %.

Le montant des charges financières s'est élevé à 4.542.275 euros, contre 5.381.400 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de (15,59) %.

Après comptabilisation d'une perte financière de (375.844) euros, contre une perte de (616.415) euros l'exercice précédent, le résultat courant avant impôts s'est élevé à (768.952) euros, contre (875.705) euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 12,19 %.

Le montant des produits exceptionnels est nul, contre 23.340 euros au titre de l'exercice précédent.

Les charges exceptionnelles se sont élevées à 54.979 euros, contre 898.877 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de (93,88) %.

Il en résulte une perte exceptionnelle de (54.979) euros, contre une perte de (875.537) euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 93,72 %.

Après prise en compte de l'incidence fiscale à concurrence d'une somme de (1.304.313) euros, contre une somme de (1.038.603) euros lors de l'exercice précédent, le compte de résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 480.382 euros, contre une perte nette de (712.639) euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 167,41 %.

Au 31 décembre 2024, le total du bilan de la Société s'élevait à 87.137.576 euros, contre 87.852.652 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de (0,81) %.

Les capitaux propres comptables s'élevaient pour leur part à 25.742.529 euros au 31 décembre 2024, contre 25.259.414 euros au 31 décembre 2023, soit une variation de 1,91 %.

#### Proposition d'affectation du résultat

Il vous est proposé d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, soit un bénéfice de 480.381,49 euros, en totalité au poste « report à nouveau débiteur », qui serait ainsi réduit, après cette affectation, à (232.257,80) euros.

#### Distributions antérieures de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous informons qu'aucune distribution n'est intervenue depuis la constitution de la Société.

### Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

### **CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

Lecture sera faite du rapport spécial du Commissaire aux comptes de la Société sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code du commerce.

### **ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ**

Il convient d'indiquer qu'aucun mandat de dirigeant ou de commissaire aux comptes n'est arrivé à expiration.

## **II / COMPTES CONSOLIDÉS – GROUPE INCLUSION – RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE**

Comme indiqué ci-dessus, la Société est la société consolidante du groupe INCLUSION.

Au titre de l'exercice 2024, la Société a consolidé ses comptes, selon la méthode de l'intégration globale, avec ceux de ses dix-sept filiales : 2BR MOBILITE, J.L. INTERNATIONAL, ST2S, LA MOBILITE POUR TOUS, CITEMOBIL, KIWI MOBILITE (anciennement CITEMOBIL 77), CITEMOBIL 78/92, AVRYLE MOBILITE (anciennement CITEMOBIL 95), CITEMOBIL 60, PRESTALITY, CITEMOBIL 93, MYCSP, IRIS, RAMSES, CITEMOBIL 51, LUCIOLES MOBILITE et WETTERWALD TRANSPORT TOURISME, sur lesquelles elle exerce un contrôle exclusif.

### **PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS**

Les états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2024 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Toutes précisions et justifications figurent dans ces comptes.

Les états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ont été établis sur une période d'activité de 12 mois du groupe INCLUSION contre une période de 15 mois pour le groupe MY MOBILITY et 6 mois pour le groupe ULLI pour les états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Le chiffre d'affaires consolidé réalisé s'est élevé à la somme de 85.476 K euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, contre 99.490 K euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de (14,09) %.

Le montant des autres produits s'est élevé à 72 K euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, contre 299 K euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de (75,92) %.

Le montant des achats et services extérieurs s'est élevé à 28.243 K euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, contre 39.814 K euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de (29,06) %.

Le montant des impôts et taxes s'est élevé à 348 K euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, contre 832 K euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de (58,17) %.

Le montant des salaires et traitements s'est élevé à 38.488 K euros au titre de l'exercice, contre 39.373 K euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de (2,25) %.

Le montant des charges sociales s'est élevé à 10.315 K euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, contre 9.973 K euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 3,43 %.

L'effectif moyen du groupe INCLUSION au 31 décembre 2024 était de 3.520 salariés correspondant à 1.351 équivalents temps pleins.

Après prise en compte de dotations aux amortissements et provisions de 3.608 K euros, le résultat d'exploitation est un bénéfice de 4.478 K euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, contre 6.868 K euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de (34,80) %.

Après prise en compte d'une charge d'intérêts sur emprunts de 4.845 K euros et d'un montant de 121 K de revenus des actifs financiers, le résultat financier se solde par une perte de (4.673 K) euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, contre une perte financière de (5.288 K) euros au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte d'une perte exceptionnelle de (231 K) euros et d'une charge d'impôt sur les résultats de 198 K euros, le résultat net de l'ensemble consolidé se solde par une perte de (624 K) euros, contre une perte de (912 K) euros au titre de l'exercice précédent.

Le total des emprunts obligataires s'élevait à 31.293 K euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, contre 28.712 K euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 8,99 %.

Le total des emprunts et dettes financières s'élevait à 36.920 K euros à la clôture, contre 31.753 K euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 16,27 %.

Les capitaux propres s'élevaient pour leur part à 24.211 K euros, pour un total de bilan de 111.230 K euros à la clôture de l'exercice 2024.

#### **ACTIVITES DU GROUPE INCLUSION EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

Le Groupe INCLUSION n'a entrepris aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

#### **EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE CONSOLIDE**

Les évènements importants survenus au cours de l'exercice sont ceux mentionnés plus haut dans le paragraphe correspondant relatif à l'activité de la Société elle-même.

#### **EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE CONSOLIDE**

Les évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice sont ceux mentionnés plus haut dans le paragraphe correspondant relatif à l'activité de la Société elle-même.

### **PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LE GROUPE INCLUSION EST CONFRONTE**

Le groupe INCLUSION n'est pas confronté à des risques particuliers par rapport aux autres opérateurs économiques.

### **III / REMUNERATION GLOBALE DES MEMBRES INDEPENDANTS DU COMITE DE SURVEILLANCE**

Enfin, nous vous proposons de déterminer l'enveloppe globale des membres indépendants du Comité de surveillance, qui s'élèverait à la somme de 50.000 euros au titre de leurs fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément. Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

---

**Le Président**

La société INCLUSION

Représentée par Monsieur Jean-François PECH





<b>Montant total des factures exclues</b> <i>(préciser :HT ou TTC)</i>												
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 43-1 du code de commerce)</b>												
<b>Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser)  <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)						<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser)  <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)					

"Certifiés conformes à l'original"

DocuSigned by:  
*Jean-François PELT*  
C1B7D1CAD1FE45B...

# INCLUSION SAS

Société par actions simplifiée  
au capital social de 13 235 099,50 euros  
Siège social : 1, rue Paul-Henri Spaak, ZAE Jean Monnet, 77240 Vert-Saint-Denis  
N° SIRET : 919 381 202

COMPTES CONSOLIDÉS  
AU 31 DECEMBRE 2024

## SOMMAIRE

I) Bilan consolidé .....	3
II) Compte de résultat consolidé.....	5
III) Annexes aux comptes consolidés au 31 Décembre 2024.....	6
Note 1 – Informations générales et principes comptables .....	7
Note 2 – Périmètre de consolidation .....	11
Note 3 – Tableaux des flux de trésorerie.....	13
Note 4 – Compléments d’information relatifs au bilan .....	14
Note 5 – Compléments d’informations relatifs au compte de résultat.....	18
Note 6 – Informations complémentaires .....	21

## I) Bilan consolidé

<b>Actif</b>			
<i>En milliers d'euros</i>		<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
	<i>Notes</i>		
Immobilisations incorporelles	4.1	78 066	77 240
<i>Dont écart d'acquisition</i>		77 810	76 856
Immobilisations corporelles	4.2	10 289	5 435
Immobilisations financières		1 262	1 266
<b>Total Actif Immobilisé</b>		<b>89 617</b>	<b>83 941</b>
Fournisseurs - Avances et acomptes versés		884	1 468
Clients & comptes rattachés	4.3	12 413	14 530
Autres créances et comptes de régularisation <sup>(1)</sup>	4.4	1 807	7 780
Charges constatées d'avance		546	1 518
Trésorerie et équivalents de trésorerie		5 963	2 728
<b>Total Actif Circulant</b>		<b>21 613</b>	<b>28 024</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>111 230</b>	<b>111 965</b>

<b>Passif</b>			
<i>En milliers d'euros</i>		<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
	<i>Notes</i>		
Capital		13 235	13 167
Primes liées au capital		12 515	12 583
Réserves		(915)	(1)
Réserves de conversion		-	-
Résultat de l'exercice		(624)	(912)
<b>Total Capitaux Propres</b>	<b>4.5</b>	<b>24 211</b>	<b>24 837</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>4.6</b>	<b>1 925</b>	<b>1 631</b>
Emprunts obligataires	4.7	31 293	28 712
Emprunts et dettes financières	4.8	36 920	31 753
Avances et acomptes reçus		1 801	1 280
Fournisseurs et comptes rattachés		3 150	5 846
Dettes fiscales & sociales		11 139	16 238
Autres dettes et comptes de régularisation <sup>(2)</sup>		791	1 668
Produits constatés d'avance		-	-
<b>Total Dettes</b>		<b>85 094</b>	<b>85 497</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>111 230</b>	<b>111 965</b>

## II) Compte de résultat consolidé

<b>Compte de résultat consolidé</b>			
<i>En milliers d'euros</i>		<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
	<i>Notes</i>		
Chiffre d'affaires	5.1	85 476	99 490
Autres produits		640	299
Achats et services extérieurs		(28 243)	(39 814)
Impôts et taxes		(348)	(832)
Charges de personnel <sup>(1)</sup>	5.2	(48 819)	(49 357)
Autres charges d'exploitation		(52)	(35)
<b>EBITDA</b>		<b>8 654</b>	<b>9 751</b>
Dotations aux amortissements et provisions <sup>(2)</sup>		(3 608)	(2 883)
<b>Résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition</b>		<b>5 046</b>	<b>6 868</b>
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		-	-
<b>Résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition</b>		<b>5 046</b>	<b>6 868</b>
Charges et produits financiers	5.3	(4 673)	(5 288)
Charges et produits exceptionnels	5.4	(799)	(2 287)
Impôts sur les résultats	5.5	(198)	(205)
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>		<b>(624)</b>	<b>(912)</b>
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>(624)</b>	<b>(912)</b>
<b>Résultat hors groupe</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net - Part du groupe</b>		<b>(624)</b>	<b>(912)</b>

(1) y compris participation des salariés

(2) hors dotations aux amortissements des écarts d'acquisition

### **III) Annexes aux comptes consolidés au 31 Décembre 2024**

## **Note 1 – Informations générales et principes comptables**

### **1.1 Faits marquants et base d'établissement des comptes consolidés**

La société Inclusion a été créée le 9 septembre 2022 et clôture ses comptes pour la première fois le 31 décembre 2023 avec un exercice de 16 mois.

Au cours de ce premier exercice, la société inclusion a acquis le 30 septembre 2022 le groupe My Mobility, acteur de référence, depuis 25 ans dans l'accompagnement de personnes en situation de handicap ou de fragilité. Présent sur tout le territoire national, il assure une mission d'intérêt général et opère le plus souvent pour le compte des Départements ou d'autorités organisatrices relevant des marchés publics.

D'autre part, le Groupe MyMobility a acquis le Groupe Ulli (Iris) le 27 juin 2023 acteur dans la mobilité en Normandie. La dissolution du groupe Ulli est prononcée le 21 novembre 2024 à la suite de la transmission universelle du patrimoine (TUP) à 2BR Mobilité.

Le groupe MyMobility acquiert au cours de l'année 2024 l'entité WTT (Wetterwald Transport Tourisme) et crée le 29 mai 2024 Lucioles Mobilités, une société par actions simplifiée.

Au cours des années 2022 et 2023, le groupe a œuvré à préserver sa rentabilité dans un contexte inflationniste inédit qui a pesé fortement sur les marges.

### **1.2 Règles et méthodes comptables**

Les comptes consolidés du groupe INCLUSION ont été établis conformément aux dispositions du code de commerce, ainsi qu'aux normes comptables en vigueur et aux principes comptables définis par l'Autorité des Normes Comptables dans son règlement ANC n°2020-01.

Les comptes individuels des différentes entités du Groupe sont retraités pour se conformer aux principes comptables du Groupe. L'ensemble des tableaux et annexes est présenté en milliers d'euros sauf mention spécifique.

#### **a. *Périmètre et méthode de consolidation***

Le Groupe exerce un contrôle exclusif sur les sociétés 2BR MOBILITE, JLI, ST2S, CITEMOBIL, LA MOBILITE POUR TOUS, CITEMOBIL 77, CITEMOBIL 78/92, CITEMOBIL 95, PRESTALITY, CITEMOBIL 60, CITEMOBIL 93, MYCSP, ULI, IRIS, RAMSES, CITEMOBIL 51, WETTERWALD TRANSPORT TOURISME, LUCIOLES MOBILITES, qu'il consolide par intégration globale.

Les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques relatives à des sociétés consolidées par intégration globale sont éliminées dans leur totalité.

Absence de sociétés détenues conjointement ou détenues à moins de 20 % au 31 décembre 2024.

#### **b. *Date d'arrêté comptable***

Les comptes consolidés sont établis sur la base des comptes annuels des sociétés consolidées au 31 décembre 2024 qui ont été arrêtés le 20 juin 2025.

### c. *Méthode d'évaluation*

Les actifs, les passifs, les charges et les produits des entreprises consolidées sont évalués et présentés selon des méthodes homogènes au sein du Groupe.

En conséquence, des retraitements sont opérés préalablement à la consolidation dès lors que des divergences existent entre les méthodes comptables et leurs modalités d'application retenues pour les comptes individuels des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation et celles retenues pour les comptes consolidés.

### d. *Ecarts d'acquisition*

L'écart d'acquisition représente, à la date d'acquisition, la différence entre le coût d'acquisition des titres (y compris les frais d'acquisition) et le total des actifs et passifs évalués à leur juste valeur. Les fonds de commerce acquis sont assimilés à des écarts d'acquisition et sont présentés comme tel dans les états financiers.

Les économies d'impôt immédiates ou futures liées à la déductibilité des frais d'acquisitions de titres et de fonds de commerce suivent le traitement comptable des frais d'acquisition et sont capitalisées en écart d'acquisition. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, le Groupe considérant qu'ils ont une durée d'utilisation illimitée. Ils font toutefois l'objet d'un test annuel de dépréciation, ou plus fréquemment si les événements ou circonstances, internes ou externes, indiquent qu'une réduction de la valeur est susceptible d'être intervenue.

La valeur des écarts d'acquisition est comparée à la valeur recouvrable qui est la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Afin de déterminer la valeur d'usage, le Groupe procède à une approche basée sur la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF)

Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable de l'écart d'acquisition

### e. *Immobilisations incorporelles et corporelles*

Les immobilisations incorporelles et corporelles et leurs durées d'amortissement sont les suivantes :

- Logiciels (1 à 3 ans)
- Terrains ;
- Agencements et aménagements des constructions (10 ans) ;
- Matériel et outillage industriel (5-7 ans) ;
- Matériel de transport (4 ans) ;
- Matériel et mobilier de bureau (3 ans).

### f. *Immobilisations financières*

Les immobilisations financières sont constituées principalement de dépôts et cautionnement, de prêt aux organismes de logement et de nantissement :

<i>Effort construction</i>	767 733,00
<i>Nantissement SG ULLI</i>	323 000,00
<i>Dépôts et cautionnements</i>	171 428,90

**g. Créances clients et comptes rattachés**

Les créances figurent au bilan à leur valeur nominale. Une provision est comptabilisée sur celles qui présentent une probabilité de non-recouvrement.

**h. Indemnités pour départs en retraite**

Compte tenu du montant non significatif des indemnités pour départ en retraite, ces dernières n'ont pas été comptabilisées dans les comptes consolidés en conformité avec l'option du règlement ANC-2020-01.

**i. Provisions pour risques et charges**

Toutes les provisions nécessaires sont comptabilisées dès lors qu'il existe un risque probable de sortie de ressources sans contrepartie attendue. Elles sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

**j. Impôts**

Une partie du Groupe s'est placée sous le régime de l'intégration fiscale. Les impôts courants comprennent les impôts exigibles sur les bénéficiaires. Les impôts différés sont calculés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs au bilan, ainsi que sur les déficits fiscaux.

La détermination des impôts différés prend en compte les retraitements apportés aux comptes sociaux en application des règles de consolidation. Les taux d'impôts retenus pour calculer les impôts différés à la clôture sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque la différence future se réalisera. Les actifs d'impôt nets des passifs d'impôt font l'objet d'une dépréciation lorsque leur utilisation future n'est pas probable.

**k. Résultat exceptionnel**

Les charges et produits exceptionnels sont constitués des éléments significatifs qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-réurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société.

**l. Financement de la flotte de véhicules**

Le Groupe comptabilise l'ensemble de sa flotte de véhicules soit au bilan, soit hors bilan, pour les véhicules acquis dans le cadre de contrats de location répondant aux critères de contrats de location simple. Les contrats de location simple correspondent pour le groupe à un droit d'utilisation des véhicules pendant une période donnée à l'issue de laquelle les véhicules sont repris par les constructeurs.

Dans le tableau de flux de trésorerie, les flux liés aux acquisitions d'immobilisations en location-financement et aux augmentations d'emprunts liés au crédit-bail ne sont pas mentionnés.

**m. Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires du groupe est composé de prestations de services majoritairement à travers un service de transport pour personnes à mobilité réduite. Le chiffre d'affaires est reconnu à l'issue de la réalisation de la prestation de transport.

n. **EBITDA**

L'EBITDA correspond au résultat d'exploitation hors dotation aux amortissements et aux provisions.

## Note 2 – Périmètre de consolidation

Le 30 septembre 2022, le Groupe a acquis la société MYMOBILITY SAS et toutes les filiales qu'elle détenait. Le prix d'acquisition des titres s'élevait à 76 578 milliers d'euros et un écart d'acquisition a été constitué à la suite de cette opération. Le 27 juin 2023, le Groupe a acquis la société ULLI SAS et toutes ses filiales. Le prix d'acquisition des titres s'élevait à 1 229 milliers d'euros et un écart d'acquisition a été constaté à la suite de cette opération.

Les sociétés Citemobil93 SAS et MyCSP SAS, et Citemobil 51 ont été respectivement créées le 17 avril 2023, le 07 juillet 2023, et le 08 décembre 2023.

Le 22 octobre 2024, le Groupe a acquis la société WTT Wetterwald Transport Tourisme pour un prix d'acquisition des titres de 2 497 milliers d'euros et un écart d'acquisition a également été constitué à la suite de cette opération pour 954 milliers d'euros. La société ULLI a fait l'objet d'une transmission universelle du patrimoine (TUP) à 2BR Mobilité.

Enfin, le Groupe a créé la société par actions simplifiée Lucioles Mobilité le 29 mai 2024.

Entité	31/12/2024		31/12/2023		Forme juridique	Numéro d'immatriculation	Adresse
	% intérêt	Méthode de consolidation (1)	% intérêt	Méthode de consolidation (1)			
INCLUSION SAS	100,0 0%	Mère	100,0 0%	Mère	SAS	919381202	1, rue Paul-Henri Spaak, ZAE Jean Monnet, 77240 Vert-Saint-Denis
MY MOBILITY	100%	IG	100%	IG	SAS	842677544	1, rue Paul-Henri Spaak, ZAE Jean Monnet, 77240 Vert-Saint-Denis
2BR MOBILITE	100,0 0%	IG	100,0 0%	IG	SASU	752538314	1, rue Paul-Henri Spaak, ZAE Jean Monnet, 77240 Vert-Saint-Denis
JL INTERNATIONAL	100,0 0%	IG	100,0 0%	IG	SAS	418872537	1, rue Paul-Henri Spaak, ZAE Jean Monnet, 77240 Vert-Saint-Denis
ST2S	100,0 0%	IG	100,0 0%	IG	SAS	498944818	ZA du Bois de La Noue – 44360 SAINT ETIENNE DE MONTLUC
PRESTALITY	100,0 0%	IG	100,0 0%	IG	SAS	915016455	1, rue Paul-Henri Spaak, ZAE Jean Monnet, 77240 Vert-Saint-Denis
CITEMOBIL 77	100,0 0%	IG	100,0 0%	IG	SAS	853531424	1, rue Paul-Henri Spaak, ZAE Jean Monnet, 77240 Vert-Saint-Denis
CITEMOBIL 78-92	100,0 0%	IG	100,0 0%	IG	SAS	853535904	1, rue Paul-Henri Spaak, ZAE Jean Monnet, 77240 Vert-Saint-Denis
CITEMOBIL	100,0 0%	IG	100,0 0%	IG	SAS	842464992	1, rue Paul-Henri Spaak, ZAE Jean Monnet, 77240 Vert-Saint-Denis
CITEMOBIL 95	100,0 0%	IG	100,0 0%	IG	SAS	899882856	1, rue Paul-Henri Spaak, ZAE Jean Monnet, 77240 Vert-Saint-Denis
CITEMOBIL 60	100,0 0%	IG	100,0 0%	IG	SAS	911648061	1, rue Paul-Henri Spaak, ZAE Jean Monnet, 77240 Vert-Saint-Denis
CITEMOBIL 93	100,0 0%	IG	100,0 0%	IG	SAS	951617406	1, rue Paul-Henri Spaak, ZAE Jean Monnet, 77240 Vert-Saint-Denis
CITEMOBIL 51	100,0 0%	IG	100,0 0%	IG	SAS	982288995	1, rue Paul-Henri Spaak, ZAE Jean Monnet, 77240 Vert-Saint-Denis
MYCSP	100,0 0%	IG	100,0 0%	IG	SAS	954062576	1, rue Paul-Henri Spaak, ZAE Jean Monnet, 77240 Vert-Saint-Denis
LA MOBILITE POUR TOUS	100,0 0%	IG	100,0 0%	IG	SAS	841226970	18 av gambetta, 55000 bar le duc
ULLI	Tup		100,0 0%	IG	SAS	510256662	1399, Che de Cleres 76230 Bois-Guillaume
IRIS	100,0 0%	IG	100,0 0%	IG	SAS	488319369	1399, Che de Cleres 76230 Bois-Guillaume
RAMSES	100,0 0%	IG	100,0 0%	IG	SAS	799500236	1399, Che de Cleres 76230 Bois-Guillaume
WTT	100,0 0%	IG			SASU	478232481	22 Chemin de la Motte, 33320 Eysines
LUCIOLES	100,0 0%	IG			SAS	929281764	1, rue Paul-Henri Spaak, ZAE Jean Monnet, 77240 Vert-Saint-Denis

(1) IG: intégration globale



### Note 3 – Tableaux des flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie		
<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Résultat net de l'ensemble consolidé	(624)	(912)
Elimination des amortissements et provisions	3 643	2 883
Elimination de la variation des impôts différés	174	71
Elimination des plus ou moins values de cession	(532)	(7)
Neutralisation des charges et produits financiers	4 673	5 338
<b>Total marge brute d'autofinancement</b>	<b>7 334</b>	<b>7 373</b>
Variation du BFR lié à l'activité	1 967	496
<b>Flux net généré par l'activité</b>	<b>9 301</b>	<b>7 869</b>
Acquisition d'immobilisations	(685)	(616)
Cession d'immobilisations	698	14
Incidence des variations de périmètre	(1 525)	(74 764)
<b>Flux net provenant des investissements</b>	<b>(1 512)</b>	<b>(75 366)</b>
Augmentations (réductions) de capital	-	25 750
Emissions d'emprunts	2 505	52 824
Remboursements d'emprunts	(4 972)	(5 953)
Intérêts payés	(2 094)	(2 396)
<b>Flux net provenant du financement</b>	<b>(4 561)</b>	<b>70 225</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>3 228</b>	<b>2 728</b>
<b>Trésorerie d'ouverture</b>	<b>2 728</b>	<b>-</b>
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>5 956</b>	<b>2 728</b>

## Note 4 – Compléments d’information relatifs au bilan

### 4.1 Immobilisations incorporelles

<i>En milliers d'euros</i>	Ecart d'acquisition	Concessions, brevets & droits similaires	Fonds commercial	Immobilisations incorporelles en cours	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
<b>Valeur brute au 31/12/2023</b>	<b>76 856</b>	<b>1 181</b>	<b>54</b>	<b>9</b>	<b>85</b>	<b>78 185</b>
Acquisitions	-	119	-	-	20	139
Cessions	-	(216)	-	-	(9)	(225)
Reclassements	-	5	-	(9)	4	-
Variation de périmètre	954	43	-	-	-	997
Restructuration	-	-	-	-	-	-
<b>Valeur brute au 31/12/2024</b>	<b>77 810</b>	<b>1 132</b>	<b>54</b>	<b>-</b>	<b>100</b>	<b>79 096</b>
<b>Amortissements - Valeur au 31/12/2023</b>		<b>(928)</b>			<b>(17)</b>	<b>(945)</b>
Dotations aux amortissements	-	(263)	-	-	(5)	(268)
Cessions	-	225	-	-	-	225
Reclassements	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	(42)	-	-	-	(42)
Restructuration	-	-	-	-	-	-
<b>Amortissements - Valeur au 31/12/2024</b>	<b>-</b>	<b>(1 008)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(22)</b>	<b>(1 030)</b>
<b>Valeur nette au 31/12/2023</b>	<b>76 856</b>	<b>253</b>	<b>54</b>	<b>9</b>	<b>68</b>	<b>77 240</b>
<b>Valeur nette au 31/12/2024</b>	<b>77 810</b>	<b>124</b>	<b>54</b>		<b>78</b>	<b>78 066</b>

L'écart d'acquisition d'une valeur brute de 77 810 milliers d'euros a été constitué :

- A hauteur de 76 856 milliers d'euros, composé de 75 966 milliers d'euros suite à l'acquisition le 30 septembre 2022 de la société MY MOBILITY SAS et de ses filiales puis de 890 milliers d'euros suite à l'acquisition le 27 juin 2023 du Groupe Ulli
- A hauteur de 954 milliers d'euros à la suite de l'acquisition de l'entité WTT.

## 4.2 Immobilisations corporelles

<i>En milliers d'euros</i>	Installations tech, matériel & outillage	Autres immobilisations corporelles	Avances et acomptes s/immo. corp.	TOTAL
<b>Valeur brute au 31/12/2023</b>	<b>552</b>	<b>13 647</b>	-	<b>14 199</b>
Acquisitions	277	5 818	-	6 095
Cessions	(40)	(409)	-	(449)
Variation de périmètre	9	3 972	-	3 981
<b>Valeur brute au 31/12/2024</b>	<b>798</b>	<b>23 028</b>	-	<b>23 826</b>
<b>Amortissements - Valeur au 31/12/2023</b>	<b>(292)</b>	<b>(8 472)</b>	-	<b>(8 764)</b>
Dotations aux amortissements	(187)	(2 799)	-	(2 986)
Cessions	13	388	-	401
Variation de périmètre	(9)	(2 244)	-	(2 253)
<b>Amortissements - Valeur au 31/12/2024</b>	<b>(475)</b>	<b>(13 127)</b>	-	<b>(13 602)</b>
<b>Valeur nette au 31/12/2023</b>	<b>260</b>	<b>5 175</b>	-	<b>5 435</b>
<b>Amortissements - Valeur au 31/12/2024</b>	<b>323</b>	<b>9 901</b>	-	<b>10 224</b>

Les immobilisations corporelles intègrent des contrats de crédit-bail d'une valeur nette de 8,9 M€ contre 4,2 M€ au 31 décembre 2023, contribuant aux acquisitions de la période à hauteur de 5,7 M€.

Les variations de périmètre sont liées à l'acquisition de l'entité WTT.

## 4.3 Clients et comptes rattachés

Au 31 décembre 2024, la dépréciation des comptes clients est nulle.

Les créances clients non dépréciées sont toutes à échéance moins d'un an.

## 4.4 Autres créances

Au 31 décembre 2024, les autres créances sont essentiellement constituées de créances fiscales pour 292 milliers d'euros hors impôts différés actifs.

Le détail par nature des impôts différés se présente comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	Variation de périmètre	Résultat	31/12/2024
Organic	12		(3)	9
Crédit-bail	147	4	34	185
Frais d'acquisition titres	16	32	(1)	47
Déficits reportables	727	-	(199)	528
Effort construction	14	-	-	14
Autres	16	-	(5)	11
<b>Total des impôts différés</b>	<b>932</b>	<b>36</b>	<b>(174)</b>	<b>794</b>
<i>Impôts différés actifs</i>	933			795
<i>Impôts différés passifs</i>	1			1

Les impôts différés sont compensés par entité fiscale.

#### 4.5 Capitaux propres du Groupe

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Primes liées au capital	Report à nouveau et réserves	Résultat de l'exercice	Capitaux propres Part du Groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
<b>Situation au 09/09/2022</b>	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	13 167	12 583	(1)	-	25 749	-	25 749
Affectation du résultat et distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre et autres variations	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	(912)	(912)	-	(912)
<b>Situation au 31/12/2023</b>	<b>13 167</b>	<b>12 583</b>	<b>(1)</b>	<b>(912)</b>	<b>24 837</b>	-	<b>24 837</b>
Augmentation de capital	68	(68)	-	-	-	-	-
Affectation du résultat et distribution de dividendes	-	-	(912)	912	-	-	-
Variation de périmètre et autres variations	-	-	(2)	-	(2)	-	(2)
Résultat de l'exercice	-	-	-	(624)	(624)	-	(624)
<b>Situation au 31/12/2024</b>	<b>13 235</b>	<b>12 515</b>	<b>(915)</b>	<b>(624)</b>	<b>24 211</b>	-	<b>24 211</b>

Le capital social est fixé à la somme de 13 235 099,50 euros.

Il est divisé en vingt-six millions quatre cent soixante-quatre mille trois cent soixante-quinze (26.464.375) Actions Ordinaires de cinquante centimes d'euro (0,50 €) de valeur nominale chacune, et de cinq mille huit cent vingt-quatre (5.824) d'actions de préférence, les « ADP 1 » d'une valeur nominale de cinquante centimes d'euro (0,50 €).

#### 4.6 Provisions pour risques et charges

<i>En milliers d'euros</i>	Provisions pour autres risques	Provisions pour litiges	<b>TOTAL</b>
<b>Situation au 31/12/2023</b>	<b>1 603</b>	<b>28</b>	<b>1 631</b>
Dotations de la période	973	-	<b>973</b>
Reprises de la période	(667)	(12)	<b>(679)</b>
<b>Situation au 31/12/2024</b>	<b>1 909</b>	<b>16</b>	<b>1 925</b>

#### 4.7 Emprunts obligataires

Ces obligations sont subordonnées au crédit à moyen terme amortissable, elles sont convertibles en actions de préférence de la Société d'une valeur nominale de (0,50 €) chacune. Elles sont remboursables à terme le 30 septembre 2030 et portent un taux d'intérêt annuel intégralement capitalisé de 9%.

Au 31 décembre 2024 le montant des intérêts s'élèvent à 2,6M€, ils ont été capitalisés.

#### 4.8 Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières s'élèvent à 36 920 milliers d'euros au 31 décembre 2024 contre 31 753 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

La dette financière intègre le financement des contrats de crédit-bail pour 9,4 M€ au 31 décembre 2024 contre 4,7 M€ au 31 décembre 2023.

Un prêt sénior a été souscrit le 30 septembre 2022 auprès du CIC Est afin de financer l'acquisition des titres de la société MyMobility SAS.

Cet emprunt porte intérêt à taux variable de Euribor 3 mois + 2.3% annuel pour la tranche A qui est amortissable chaque année à hauteur de 2.3M€ et de Euribor 3 mois + 3.75% annuel pour la tranche B qui fait l'objet d'un amortissement in fine.

Il a fait l'objet de la mise en place d'un contrat de CAP à hauteur de 18 480 milliers d'euros, visant à se couvrir contre les risques de taux. La couverture de taux est fixée à 3.5% jusqu'au 30 décembre 2025. La date d'échéance de cet emprunt est fixée au 30 septembre 2028 pour la tranche A et au 30 septembre 2030 pour la tranche B

Dans le cadre de la convention de crédit, si la société ne respecte pas un certain niveau de Ratio de Levier, les banques peuvent exiger le remboursement de tout ou partie de l'emprunt.

Au 31 décembre 2024, Le Ratio de Levier s'établi :

- À 3,24x sur la base des éléments comptables relatifs à l'année 2024 retraités des éléments non récurrents autorisés par les dispositions contractuelles du contrat de crédit sénior du 30/09/2022, il est inférieur à 3.30x et respecte le seuil imposé

<i>En milliers d'euros</i>	Total	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans
Emprunts obligataires	25 750	-	-	25 750
<b>Total Emprunts obligataires</b>	<b>25 750</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>25 750</b>
Dette sénior (Tranche A)	10 634	2 333	8 301	-
Dette sénior (Tranche B)	15 300	-	-	15 300
Dette Crédit-Bail	9 457	3 056	6 401	-
Prêt Iris	16	16	-	-
Prêt 2BR	795	155	640	-
Prêt Ramses	172	85	87	-
Prêt WTT	384	169	215	-
Autres dettes	147	-	-	147
Intérêts courus	15	15	-	-
<b>Total Emprunts et dettes financières</b>	<b>36 920</b>	<b>5 829</b>	<b>15 644</b>	<b>15 447</b>

## Note 5 – Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

### 5.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est exclusivement réalisé en France. Il s'élève à 85 476 milliers d'euros en 2024 pour une activité de 12 mois contre 99 490 milliers d'euros en 2023 pour une activité de 15 mois du groupe MyMobility et de 6 mois du Groupe Ulli.

### 5.2 Charges de personnel

Sur 2024, les charges de personnel se décomposent en salaires et traitements pour un montant de (38 488) milliers d'euros et en charges sociales pour un montant de (10 315) milliers d'euros contre (39 373) milliers d'euros et (9 973) milliers d'euros en 2023.

Au 31 décembre 2024, l'effectif moyen du Groupe est 3520, contre 3180 salariés correspondant à 1351 équivalents temps pleins au 31 décembre 2024.

### 5.3 Résultat financier

Sur 2024, le résultat financier s'élève à (4 673) milliers d'euros, dont (4 845) milliers d'euros de charges d'intérêts sur emprunts et 121 milliers d'euros de revenus des actifs financiers.

En 2023, le résultat financier s'élevait à (5 288) milliers d'euros, dont (5 338) milliers d'euros de charges d'intérêts sur emprunts et 214 milliers d'euros de revenus des actifs financiers.

#### **5.4 Résultat exceptionnel**

Sur 2024, le résultat exceptionnel s'élève à (799) milliers d'euros contre (2 287) milliers d'euros en 2023.

## 5.5 Impôts sur les résultats

L'impôt sur le résultat de 2024 est composé d'une charge d'impôt de (198) milliers d'euros contre (205) en 2023.

Le taux d'imposition effectif du Groupe se justifie de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net	(624)	(912)
Impôts différés	(174)	(71)
Impôts exigibles	(24)	(134)
Impôts de la période	(198)	(205)
Résultat consolidé avant impôt	(426)	(707)
<i>Taux d'impôt légal</i>	25,82%	25,82%
<i>Impôt théorique de la période</i>	110	183
Intérêts non déductibles	(313)	(303)
Dividendes fiscalisés	(11)	(58)
Autres différences permanentes	16	(27)
<b>Charge d'impôt</b>	<b>(198)</b>	<b>(205)</b>
<i>Taux effectif d'impôt</i>	-46,46%	-29,00%

## **Note 6 – Informations complémentaires**

### **6.1 Engagements hors bilan**

Engagements donnés

Au 31 décembre 2024, le Groupe a comme engagements hors bilan donnés :

- Nantissement de créances pour 19 200 milliers d'euros
- Délégation d'assurances pour 4 000 milliers d'euros

Engagements reçus

- Une autorisation de tirage CT pour 4 000 milliers d'euros

### **6.2 Honoraires CAC**

Les honoraires de commissaires aux comptes au titre de la certification et de l'examen des comptes individuels et consolidés 2024 s'élèvent à 194 K€ pour l'ensemble du groupe contre 132K€ en 2023.

### **6.3 Evénements postérieurs à la clôture**

La radiation de la société Ulli a été constaté le 22 janvier 2025. Aucun autre événements significatifs n'est intervenus depuis la clôture de l'exercice au 31/12/2024.



KPMG SA  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex



ACA Nexia  
31, rue Henri Rochefort  
75017 Paris  
France

"Certifié conforme à l'original"

DocuSigned by:  
*Jean-François PELT*  
C1B7D1CAD1FE45B...

# INCLUSION S.A.S.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

INCLUSION S.A.S.

Zae Jean Monnet 1 Rue Paul Henri Spaak - 77240 Vert-Saint-Denis

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre

ACA NEXIA  
Membre de Nexia International  
Société par Actions Simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes au capital de 640 000€.  
RCS Paris B 331 057 406  
31, rue Henri Rochefort - 75017 Paris



KPMG SA  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

ACA Nexia  
31, rue Henri Rochefort  
75017 Paris  
France

## **INCLUSION S.A.S.**

Zae Jean Monnet 1 Rue Paul Henri Spaak - 77240 Vert-Saint-Denis

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée générale de la société INCLUSION S.A.S.,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'article 31 des statuts, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société INCLUSION S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2024 s'établit à 77 810K euros, ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans la note 1.2.d "Règles et méthodes comptables - Ecart d'acquisition" de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 4.1 "Immobilisations incorporelles" de l'annexe des comptes consolidés donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l’audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;



- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris La Défense, le 26 juin 2025

KPMG SA

Paris, le 26 juin 2025

ACA NEXIA

Geoffroy Muselier

Associé

Olivier Juramie

Associé

## I) Bilan consolidé

<b>Actif</b>			
<i>En milliers d'euros</i>		<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
	<i>Notes</i>		
Immobilisations incorporelles	4.1	78 066	77 240
<i>Dont écart d'acquisition</i>		77 810	76 856
Immobilisations corporelles	4.2	10 289	5 435
Immobilisations financières		1 262	1 266
<b>Total Actif Immobilisé</b>		<b>89 617</b>	<b>83 941</b>
Fournisseurs - Avances et acomptes versés		884	1 468
Clients & comptes rattachés	4.3	12 413	14 530
Autres créances et comptes de régularisation <sup>(1)</sup>	4.4	1 807	7 780
Charges constatées d'avance		546	1 518
Trésorerie et équivalents de trésorerie		5 963	2 728
<b>Total Actif Circulant</b>		<b>21 613</b>	<b>28 024</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>111 230</b>	<b>111 965</b>

<b>Passif</b>			
<i>En milliers d'euros</i>		<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
	<i>Notes</i>		
Capital		13 235	13 167
Primes liées au capital		12 515	12 583
Réserves		(915)	(1)
Réserves de conversion		-	-
Résultat de l'exercice		(624)	(912)
<b>Total Capitaux Propres</b>	<b>4.5</b>	<b>24 211</b>	<b>24 837</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>4.6</b>	<b>1 925</b>	<b>1 631</b>
Emprunts obligataires	4.7	31 293	28 712
Emprunts et dettes financières	4.8	36 920	31 753
Avances et acomptes reçus		1 801	1 280
Fournisseurs et comptes rattachés		3 150	5 846
Dettes fiscales & sociales		11 139	16 238
Autres dettes et comptes de régularisation <sup>(2)</sup>		791	1 668
Produits constatés d'avance		-	-
<b>Total Dettes</b>		<b>85 094</b>	<b>85 497</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>111 230</b>	<b>111 965</b>

## II) Compte de résultat consolidé

<b>Compte de résultat consolidé</b>			
<i>En milliers d'euros</i>		<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
	<i>Notes</i>		
Chiffre d'affaires	5.1	85 476	99 490
Autres produits		640	299
Achats et services extérieurs		(28 243)	(39 814)
Impôts et taxes		(348)	(832)
Charges de personnel <sup>(1)</sup>	5.2	(48 819)	(49 357)
Autres charges d'exploitation		(52)	(35)
<b>EBITDA</b>		<b>8 654</b>	<b>9 751</b>
Dotations aux amortissements et provisions <sup>(2)</sup>		(3 608)	(2 883)
<b>Résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition</b>		<b>5 046</b>	<b>6 868</b>
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		-	-
<b>Résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition</b>		<b>5 046</b>	<b>6 868</b>
Charges et produits financiers	5.3	(4 673)	(5 288)
Charges et produits exceptionnels	5.4	(799)	(2 287)
Impôts sur les résultats	5.5	(198)	(205)
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>		<b>(624)</b>	<b>(912)</b>
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>(624)</b>	<b>(912)</b>
<b>Résultat hors groupe</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net - Part du groupe</b>		<b>(624)</b>	<b>(912)</b>

(1) y compris participation des salariés

(2) hors dotations aux amortissements des écarts d'acquisition

## **Note 1 – Informations générales et principes comptables**

### **1.1 Faits marquants et base d'établissement des comptes consolidés**

La société Inclusion a été créée le 9 septembre 2022 et clôture ses comptes pour la première fois le 31 décembre 2023 avec un exercice de 16 mois.

Au cours de ce premier exercice, la société inclusion a acquis le 30 septembre 2022 le groupe My Mobility, acteur de référence, depuis 25 ans dans l'accompagnement de personnes en situation de handicap ou de fragilité. Présent sur tout le territoire national, il assure une mission d'intérêt général et opère le plus souvent pour le compte des Départements ou d'autorités organisatrices relevant des marchés publics.

D'autre part, le Groupe MyMobility a acquis le Groupe Ulli (Iris) le 27 juin 2023 acteur dans la mobilité en Normandie. La dissolution du groupe Ulli est prononcée le 21 novembre 2024 à la suite de la transmission universelle du patrimoine (TUP) à 2BR Mobilité.

Le groupe MyMobility acquiert au cours de l'année 2024 l'entité WTT (Wetterwald Transport Tourisme) et crée le 29 mai 2024 Lucioles Mobilités, une société par actions simplifiée.

Au cours des années 2022 et 2023, le groupe a œuvré à préserver sa rentabilité dans un contexte inflationniste inédit qui a pesé fortement sur les marges.

### **1.2 Règles et méthodes comptables**

Les comptes consolidés du groupe INCLUSION ont été établis conformément aux dispositions du code de commerce, ainsi qu'aux normes comptables en vigueur et aux principes comptables définis par l'Autorité des Normes Comptables dans son règlement ANC n°2020-01.

Les comptes individuels des différentes entités du Groupe sont retraités pour se conformer aux principes comptables du Groupe. L'ensemble des tableaux et annexes est présenté en milliers d'euros sauf mention spécifique.

#### **a. *Périmètre et méthode de consolidation***

Le Groupe exerce un contrôle exclusif sur les sociétés 2BR MOBILITE, JLI, ST2S, CITEMOBIL, LA MOBILITE POUR TOUS, CITEMOBIL 77, CITEMOBIL 78/92, CITEMOBIL 95, PRESTALITY, CITEMOBIL 60, CITEMOBIL 93, MYCSP, ULI, IRIS, RAMSES, CITEMOBIL 51, WETTERWALD TRANSPORT TOURISME, LUCIOLES MOBILITES, qu'il consolide par intégration globale.

Les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques relatives à des sociétés consolidées par intégration globale sont éliminées dans leur totalité.

Absence de sociétés détenues conjointement ou détenues à moins de 20 % au 31 décembre 2024.

#### **b. *Date d'arrêté comptable***

Les comptes consolidés sont établis sur la base des comptes annuels des sociétés consolidées au 31 décembre 2024 qui ont été arrêtés le 20 juin 2025.

### c. *Méthode d'évaluation*

Les actifs, les passifs, les charges et les produits des entreprises consolidées sont évalués et présentés selon des méthodes homogènes au sein du Groupe.

En conséquence, des retraitements sont opérés préalablement à la consolidation dès lors que des divergences existent entre les méthodes comptables et leurs modalités d'application retenues pour les comptes individuels des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation et celles retenues pour les comptes consolidés.

### d. *Ecarts d'acquisition*

L'écart d'acquisition représente, à la date d'acquisition, la différence entre le coût d'acquisition des titres (y compris les frais d'acquisition) et le total des actifs et passifs évalués à leur juste valeur. Les fonds de commerce acquis sont assimilés à des écarts d'acquisition et sont présentés comme tel dans les états financiers.

Les économies d'impôt immédiates ou futures liées à la déductibilité des frais d'acquisitions de titres et de fonds de commerce suivent le traitement comptable des frais d'acquisition et sont capitalisées en écart d'acquisition. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, le Groupe considérant qu'ils ont une durée d'utilisation illimitée. Ils font toutefois l'objet d'un test annuel de dépréciation, ou plus fréquemment si les événements ou circonstances, internes ou externes, indiquent qu'une réduction de la valeur est susceptible d'être intervenue.

La valeur des écarts d'acquisition est comparée à la valeur recouvrable qui est la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Afin de déterminer la valeur d'usage, le Groupe procède à une approche basée sur la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF)

Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable de l'écart d'acquisition

### e. *Immobilisations incorporelles et corporelles*

Les immobilisations incorporelles et corporelles et leurs durées d'amortissement sont les suivantes :

- Logiciels (1 à 3 ans)
- Terrains ;
- Agencements et aménagements des constructions (10 ans) ;
- Matériel et outillage industriel (5-7 ans) ;
- Matériel de transport (4 ans) ;
- Matériel et mobilier de bureau (3 ans).

### f. *Immobilisations financières*

Les immobilisations financières sont constituées principalement de dépôts et cautionnement, de prêt aux organismes de logement et de nantissement :

<i>Effort construction</i>	767 733,00
<i>Nantissement SG ULLI</i>	323 000,00
<i>Dépôts et cautionnements</i>	171 428,90

**g. Créances clients et comptes rattachés**

Les créances figurent au bilan à leur valeur nominale. Une provision est comptabilisée sur celles qui présentent une probabilité de non-recouvrement.

**h. Indemnités pour départs en retraite**

Compte tenu du montant non significatif des indemnités pour départ en retraite, ces dernières n'ont pas été comptabilisées dans les comptes consolidés en conformité avec l'option du règlement ANC-2020-01.

**i. Provisions pour risques et charges**

Toutes les provisions nécessaires sont comptabilisées dès lors qu'il existe un risque probable de sortie de ressources sans contrepartie attendue. Elles sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

**j. Impôts**

Une partie du Groupe s'est placée sous le régime de l'intégration fiscale. Les impôts courants comprennent les impôts exigibles sur les bénéficiaires. Les impôts différés sont calculés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs au bilan, ainsi que sur les déficits fiscaux.

La détermination des impôts différés prend en compte les retraitements apportés aux comptes sociaux en application des règles de consolidation. Les taux d'impôts retenus pour calculer les impôts différés à la clôture sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque la différence future se réalisera. Les actifs d'impôt nets des passifs d'impôt font l'objet d'une dépréciation lorsque leur utilisation future n'est pas probable.

**k. Résultat exceptionnel**

Les charges et produits exceptionnels sont constitués des éléments significatifs qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-réurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société.

**l. Financement de la flotte de véhicules**

Le Groupe comptabilise l'ensemble de sa flotte de véhicules soit au bilan, soit hors bilan, pour les véhicules acquis dans le cadre de contrats de location répondant aux critères de contrats de location simple. Les contrats de location simple correspondent pour le groupe à un droit d'utilisation des véhicules pendant une période donnée à l'issue de laquelle les véhicules sont repris par les constructeurs.

Dans le tableau de flux de trésorerie, les flux liés aux acquisitions d'immobilisations en location-financement et aux augmentations d'emprunts liés au crédit-bail ne sont pas mentionnés.

**m. Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires du groupe est composé de prestations de services majoritairement à travers un service de transport pour personnes à mobilité réduite. Le chiffre d'affaires est reconnu à l'issue de la réalisation de la prestation de transport.

n. **EBITDA**

L'EBITDA correspond au résultat d'exploitation hors dotation aux amortissements et aux provisions.

## Note 2 – Périmètre de consolidation

Le 30 septembre 2022, le Groupe a acquis la société MYMOBILITY SAS et toutes les filiales qu'elle détenait. Le prix d'acquisition des titres s'élevait à 76 578 milliers d'euros et un écart d'acquisition a été constitué à la suite de cette opération. Le 27 juin 2023, le Groupe a acquis la société ULLI SAS et toutes ses filiales. Le prix d'acquisition des titres s'élevait à 1 229 milliers d'euros et un écart d'acquisition a été constaté à la suite de cette opération.

Les sociétés Citemobil93 SAS et MyCSP SAS, et Citémobil 51 ont été respectivement créées le 17 avril 2023, le 07 juillet 2023, et le 08 décembre 2023.

Le 22 octobre 2024, le Groupe a acquis la société WTT Wetterwald Transport Tourisme pour un prix d'acquisition des titres de 2 497 milliers d'euros et un écart d'acquisition a également été constitué à la suite de cette opération pour 954 milliers d'euros. La société ULLI a fait l'objet d'une transmission universelle du patrimoine (TUP) à 2BR Mobilité.

Enfin, le Groupe a créé la société par actions simplifiée Lucioles Mobilité le 29 mai 2024.

Entité	31/12/2024		31/12/2023		Forme juridique	Numéro d'immatriculation	Adresse
	% intérêt	Méthode de consolidation (1)	% intérêt	Méthode de consolidation (1)			
INCLUSION SAS	100,0 0%	Mère	100,0 0%	Mère	SAS	919381202	1, rue Paul-Henri Spaak, ZAE Jean Monnet, 77240 Vert-Saint-Denis
MY MOBILITY	100%	IG	100%	IG	SAS	842677544	1, rue Paul-Henri Spaak, ZAE Jean Monnet, 77240 Vert-Saint-Denis
2BR MOBILITE	100,0 0%	IG	100,0 0%	IG	SASU	752538314	1, rue Paul-Henri Spaak, ZAE Jean Monnet, 77240 Vert-Saint-Denis
JL INTERNATIONAL	100,0 0%	IG	100,0 0%	IG	SAS	418872537	1, rue Paul-Henri Spaak, ZAE Jean Monnet, 77240 Vert-Saint-Denis
ST2S	100,0 0%	IG	100,0 0%	IG	SAS	498944818	ZA du Bois de La Noue – 44360 SAINT ETIENNE DE MONTLUC
PRESTALITY	100,0 0%	IG	100,0 0%	IG	SAS	915016455	1, rue Paul-Henri Spaak, ZAE Jean Monnet, 77240 Vert-Saint-Denis
CITEMOBIL 77	100,0 0%	IG	100,0 0%	IG	SAS	853531424	1, rue Paul-Henri Spaak, ZAE Jean Monnet, 77240 Vert-Saint-Denis
CITEMOBIL 78-92	100,0 0%	IG	100,0 0%	IG	SAS	853535904	1, rue Paul-Henri Spaak, ZAE Jean Monnet, 77240 Vert-Saint-Denis
CITEMOBIL	100,0 0%	IG	100,0 0%	IG	SAS	842464992	1, rue Paul-Henri Spaak, ZAE Jean Monnet, 77240 Vert-Saint-Denis
CITEMOBIL 95	100,0 0%	IG	100,0 0%	IG	SAS	899882856	1, rue Paul-Henri Spaak, ZAE Jean Monnet, 77240 Vert-Saint-Denis
CITEMOBIL 60	100,0 0%	IG	100,0 0%	IG	SAS	911648061	1, rue Paul-Henri Spaak, ZAE Jean Monnet, 77240 Vert-Saint-Denis
CITEMOBIL 93	100,0 0%	IG	100,0 0%	IG	SAS	951617406	1, rue Paul-Henri Spaak, ZAE Jean Monnet, 77240 Vert-Saint-Denis
CITEMOBIL 51	100,0 0%	IG	100,0 0%	IG	SAS	982288995	1, rue Paul-Henri Spaak, ZAE Jean Monnet, 77240 Vert-Saint-Denis
MYCSP	100,0 0%	IG	100,0 0%	IG	SAS	954062576	1, rue Paul-Henri Spaak, ZAE Jean Monnet, 77240 Vert-Saint-Denis
LA MOBILITE POUR TOUS	100,0 0%	IG	100,0 0%	IG	SAS	841226970	18 av gambetta, 55000 bar le duc
ULLI	Tup		100,0 0%	IG	SAS	510256662	1399, Che de Cleres 76230 Bois-Guillaume
IRIS	100,0 0%	IG	100,0 0%	IG	SAS	488319369	1399, Che de Cleres 76230 Bois-Guillaume
RAMSES	100,0 0%	IG	100,0 0%	IG	SAS	799500236	1399, Che de Cleres 76230 Bois-Guillaume
WTT	100,0 0%	IG			SASU	478232481	22 Chemin de la Motte, 33320 Eysines
LUCIOLES	100,0 0%	IG			SAS	929281764	1, rue Paul-Henri Spaak, ZAE Jean Monnet, 77240 Vert-Saint-Denis

(1) IG: intégration globale

### Note 3 – Tableaux des flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie		
<i>En milliers d'euros</i>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
Résultat net de l'ensemble consolidé	(624)	(912)
Elimination des amortissements et provisions	3 643	2 883
Elimination de la variation des impôts différés	174	71
Elimination des plus ou moins values de cession	(532)	(7)
Neutralisation des charges et produits financiers	4 673	5 338
<b>Total marge brute d'autofinancement</b>	<b>7 334</b>	<b>7 373</b>
Variation du BFR lié à l'activité	1 967	496
<b>Flux net généré par l'activité</b>	<b>9 301</b>	<b>7 869</b>
Acquisition d'immobilisations	(685)	(616)
Cession d'immobilisations	698	14
Incidence des variations de périmètre	(1 525)	(74 764)
<b>Flux net provenant des investissements</b>	<b>(1 512)</b>	<b>(75 366)</b>
Augmentations (réductions) de capital	-	25 750
Emissions d'emprunts	2 505	52 824
Remboursements d'emprunts	(4 972)	(5 953)
Intérêts payés	(2 094)	(2 396)
<b>Flux net provenant du financement</b>	<b>(4 561)</b>	<b>70 225</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>3 228</b>	<b>2 728</b>
<b>Trésorerie d'ouverture</b>	<b>2 728</b>	<b>-</b>
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>5 956</b>	<b>2 728</b>

## Note 4 – Compléments d’information relatifs au bilan

### 4.1 Immobilisations incorporelles

<i>En milliers d'euros</i>	Ecart d'acquisition	Concessions, brevets & droits similaires	Fonds commercial	Immobilisations incorporelles en cours	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
<b>Valeur brute au 31/12/2023</b>	<b>76 856</b>	<b>1 181</b>	<b>54</b>	<b>9</b>	<b>85</b>	<b>78 185</b>
Acquisitions	-	119	-	-	20	139
Cessions	-	(216)	-	-	(9)	(225)
Reclassements	-	5	-	(9)	4	-
Variation de périmètre	954	43	-	-	-	997
Restructuration	-	-	-	-	-	-
<b>Valeur brute au 31/12/2024</b>	<b>77 810</b>	<b>1 132</b>	<b>54</b>	<b>-</b>	<b>100</b>	<b>79 096</b>
<b>Amortissements - Valeur au 31/12/2023</b>		<b>(928)</b>			<b>(17)</b>	<b>(945)</b>
Dotations aux amortissements	-	(263)	-	-	(5)	(268)
Cessions	-	225	-	-	-	225
Reclassements	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	(42)	-	-	-	(42)
Restructuration	-	-	-	-	-	-
<b>Amortissements - Valeur au 31/12/2024</b>	<b>-</b>	<b>(1 008)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(22)</b>	<b>(1 030)</b>
<b>Valeur nette au 31/12/2023</b>	<b>76 856</b>	<b>253</b>	<b>54</b>	<b>9</b>	<b>68</b>	<b>77 240</b>
<b>Valeur nette au 31/12/2024</b>	<b>77 810</b>	<b>124</b>	<b>54</b>	<b>-</b>	<b>78</b>	<b>78 066</b>

L'écart d'acquisition d'une valeur brute de 77 810 milliers d'euros a été constitué :

- A hauteur de 76 856 milliers d'euros, composé de 75 966 milliers d'euros suite à l'acquisition le 30 septembre 2022 de la société MY MOBILITY SAS et de ses filiales puis de 890 milliers d'euros suite à l'acquisition le 27 juin 2023 du Groupe Ulli
- A hauteur de 954 milliers d'euros à la suite de l'acquisition de l'entité WTT.

## 4.2 Immobilisations corporelles

<i>En milliers d'euros</i>	Installations tech, matériel & outillage	Autres immobilisations corporelles	Avances et acomptes s/immo. corp.	TOTAL
<b>Valeur brute au 31/12/2023</b>	<b>552</b>	<b>13 647</b>	-	<b>14 199</b>
Acquisitions	277	5 818	-	6 095
Cessions	(40)	(409)	-	(449)
Variation de périmètre	9	3 972	-	3 981
<b>Valeur brute au 31/12/2024</b>	<b>798</b>	<b>23 028</b>	-	<b>23 826</b>
<b>Amortissements - Valeur au 31/12/2023</b>	<b>(292)</b>	<b>(8 472)</b>	-	<b>(8 764)</b>
Dotations aux amortissements	(187)	(2 799)	-	(2 986)
Cessions	13	388	-	401
Variation de périmètre	(9)	(2 244)	-	(2 253)
<b>Amortissements - Valeur au 31/12/2024</b>	<b>(475)</b>	<b>(13 127)</b>	-	<b>(13 602)</b>
<b>Valeur nette au 31/12/2023</b>	<b>260</b>	<b>5 175</b>	-	<b>5 435</b>
<b>Amortissements - Valeur au 31/12/2024</b>	<b>323</b>	<b>9 901</b>	-	<b>10 224</b>

Les immobilisations corporelles intègrent des contrats de crédit-bail d'une valeur nette de 8,9 M€ contre 4,2 M€ au 31 décembre 2023, contribuant aux acquisitions de la période à hauteur de 5,7 M€.

Les variations de périmètre sont liées à l'acquisition de l'entité WTT.

## 4.3 Clients et comptes rattachés

Au 31 décembre 2024, la dépréciation des comptes clients est nulle.

Les créances clients non dépréciées sont toutes à échéance moins d'un an.

## 4.4 Autres créances

Au 31 décembre 2024, les autres créances sont essentiellement constituées de créances fiscales pour 292 milliers d'euros hors impôts différés actifs.

Le détail par nature des impôts différés se présente comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	Variation de périmètre	Résultat	31/12/2024
Organic	12		(3)	9
Crédit-bail	147	4	34	185
Frais d'acquisition titres	16	32	(1)	47
Déficits reportables	727	-	(199)	528
Effort construction	14	-	-	14
Autres	16	-	(5)	11
<b>Total des impôts différés</b>	<b>932</b>	<b>36</b>	<b>(174)</b>	<b>794</b>
<i>Impôts différés actifs</i>	933			795
<i>Impôts différés passifs</i>	1			1

Les impôts différés sont compensés par entité fiscale.

#### 4.5 Capitaux propres du Groupe

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Primes liées au capital	Report à nouveau et réserves	Résultat de l'exercice	Capitaux propres Part du Groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
<b>Situation au 09/09/2022</b>	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	13 167	12 583	(1)	-	25 749	-	25 749
Affectation du résultat et distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre et autres variations	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	(912)	(912)	-	(912)
<b>Situation au 31/12/2023</b>	<b>13 167</b>	<b>12 583</b>	<b>(1)</b>	<b>(912)</b>	<b>24 837</b>	-	<b>24 837</b>
Augmentation de capital	68	(68)	-	-	-	-	-
Affectation du résultat et distribution de dividendes	-	-	(912)	912	-	-	-
Variation de périmètre et autres variations	-	-	(2)	-	(2)	-	(2)
Résultat de l'exercice	-	-	-	(624)	(624)	-	(624)
<b>Situation au 31/12/2024</b>	<b>13 235</b>	<b>12 515</b>	<b>(915)</b>	<b>(624)</b>	<b>24 211</b>	-	<b>24 211</b>

Le capital social est fixé à la somme de 13 235 099,50 euros.

Il est divisé en vingt-six millions quatre cent soixante-quatre mille trois cent soixante-quinze (26.464.375) Actions Ordinaires de cinquante centimes d'euro (0,50 €) de valeur nominale chacune, et de cinq mille huit cent vingt-quatre (5.824) d'actions de préférence, les « ADP 1 » d'une valeur nominale de cinquante centimes d'euro (0,50 €).

#### 4.6 Provisions pour risques et charges

<i>En milliers d'euros</i>	Provisions pour autres risques	Provisions pour litiges	<b>TOTAL</b>
<b>Situation au 31/12/2023</b>	<b>1 603</b>	<b>28</b>	<b>1 631</b>
Dotations de la période	973	-	<b>973</b>
Reprises de la période	(667)	(12)	<b>(679)</b>
<b>Situation au 31/12/2024</b>	<b>1 909</b>	<b>16</b>	<b>1 925</b>

#### 4.7 Emprunts obligataires

Ces obligations sont subordonnées au crédit à moyen terme amortissable, elles sont convertibles en actions de préférence de la Société d'une valeur nominale de (0,50 €) chacune. Elles sont remboursables à terme le 30 septembre 2030 et portent un taux d'intérêt annuel intégralement capitalisé de 9%.

Au 31 décembre 2024 le montant des intérêts s'élèvent à 2,6M€, ils ont été capitalisés.

#### 4.8 Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières s'élèvent à 36 920 milliers d'euros au 31 décembre 2024 contre 31 753 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

La dette financière intègre le financement des contrats de crédit-bail pour 9,4 M€ au 31 décembre 2024 contre 4,7 M€ au 31 décembre 2023.

Un prêt sénior a été souscrit le 30 septembre 2022 auprès du CIC Est afin de financer l'acquisition des titres de la société MyMobility SAS.

Cet emprunt porte intérêt à taux variable de Euribor 3 mois + 2.3% annuel pour la tranche A qui est amortissable chaque année à hauteur de 2.3M€ et de Euribor 3 mois + 3.75% annuel pour la tranche B qui fait l'objet d'un amortissement in fine.

Il a fait l'objet de la mise en place d'un contrat de CAP à hauteur de 18 480 milliers d'euros, visant à se couvrir contre les risques de taux. La couverture de taux est fixée à 3.5% jusqu'au 30 décembre 2025. La date d'échéance de cet emprunt est fixée au 30 septembre 2028 pour la tranche A et au 30 septembre 2030 pour la tranche B

Dans le cadre de la convention de crédit, si la société ne respecte pas un certain niveau de Ratio de Levier, les banques peuvent exiger le remboursement de tout ou partie de l'emprunt.

Au 31 décembre 2024, Le Ratio de Levier s'établi :

- À 3,24x sur la base des éléments comptables relatifs à l'année 2024 retraités des éléments non récurrents autorisés par les dispositions contractuelles du contrat de crédit sénior du 30/09/2022, il est inférieur à 3.30x et respecte le seuil imposé

<i>En milliers d'euros</i>	Total	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans
Emprunts obligataires	25 750	-	-	25 750
<b>Total Emprunts obligataires</b>	<b>25 750</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>25 750</b>
Dette sénior (Tranche A)	10 634	2 333	8 301	-
Dette sénior (Tranche B)	15 300	-	-	15 300
Dette Crédit-Bail	9 457	3 056	6 401	-
Prêt Iris	16	16	-	-
Prêt 2BR	795	155	640	-
Prêt Ramses	172	85	87	-
Prêt WTT	384	169	215	-
Autres dettes	147	-	-	147
Intérêts courus	15	15	-	-
<b>Total Emprunts et dettes financières</b>	<b>36 920</b>	<b>5 829</b>	<b>15 644</b>	<b>15 447</b>

## Note 5 – Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

### 5.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est exclusivement réalisé en France. Il s'élève à 85 476 milliers d'euros en 2024 pour une activité de 12 mois contre 99 490 milliers d'euros en 2023 pour une activité de 15 mois du groupe MyMobility et de 6 mois du Groupe Ulli.

### 5.2 Charges de personnel

Sur 2024, les charges de personnel se décomposent en salaires et traitements pour un montant de (38 488) milliers d'euros et en charges sociales pour un montant de (10 315) milliers d'euros contre (39 373) milliers d'euros et (9 973) milliers d'euros en 2023.

Au 31 décembre 2024, l'effectif moyen du Groupe est 3520, contre 3180 salariés correspondant à 1351 équivalents temps pleins au 31 décembre 2024.

### 5.3 Résultat financier

Sur 2024, le résultat financier s'élève à (4 673) milliers d'euros, dont (4 845) milliers d'euros de charges d'intérêts sur emprunts et 121 milliers d'euros de revenus des actifs financiers.

En 2023, le résultat financier s'élevait à (5 288) milliers d'euros, dont (5 338) milliers d'euros de charges d'intérêts sur emprunts et 214 milliers d'euros de revenus des actifs financiers.

#### **5.4 Résultat exceptionnel**

Sur 2024, le résultat exceptionnel s'élève à (799) milliers d'euros contre (2 287) milliers d'euros en 2023.

## 5.5 Impôts sur les résultats

L'impôt sur le résultat de 2024 est composé d'une charge d'impôt de (198) milliers d'euros contre (205) en 2023.

Le taux d'imposition effectif du Groupe se justifie de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net	(624)	(912)
Impôts différés	(174)	(71)
Impôts exigibles	(24)	(134)
Impôts de la période	(198)	(205)
Résultat consolidé avant impôt	(426)	(707)
<i>Taux d'impôt légal</i>	25,82%	25,82%
<i>Impôt théorique de la période</i>	110	183
Intérêts non déductibles	(313)	(303)
Dividendes fiscalisés	(11)	(58)
Autres différences permanentes	16	(27)
<b>Charge d'impôt</b>	<b>(198)</b>	<b>(205)</b>
<i>Taux effectif d'impôt</i>	-46,46%	-29,00%

## **Note 6 – Informations complémentaires**

### **6.1 Engagements hors bilan**

Engagements donnés

Au 31 décembre 2024, le Groupe a comme engagements hors bilan donnés :

- Nantissement de créances pour 19 200 milliers d'euros
- Délégation d'assurances pour 4 000 milliers d'euros

Engagements reçus

- Une autorisation de tirage CT pour 4 000 milliers d'euros

### **6.2 Honoraires CAC**

Les honoraires de commissaires aux comptes au titre de la certification et de l'examen des comptes individuels et consolidés 2024 s'élèvent à 194 K€ pour l'ensemble du groupe contre 132K€ en 2023.

### **6.3 Evénements postérieurs à la clôture**

La radiation de la société Ulli a été constaté le 22 janvier 2025. Aucun autre événements significatifs n'est intervenus depuis la clôture de l'exercice au 31/12/2024.